

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 04 AVRIL 2018 A 19H30**

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Huit, le **04 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :  
**05 avril 2018**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**3ème séance 2018**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

**Objet** : Plan de formation des agents  
Communaux pour 2018 et 2019.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BOULANGER Annie	à	M. le Maire
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. ROMARY Fabrice	à	M. SALTZMANN Michel
M. DEMENGE Abel	à	M. BAUDONNEL David

N°47/2018

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Roland DAUTREY, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal sur le document de plan de formation des agents communaux pour les années 2018 et 2019 et demande son approbation conformément à l'article 7 de la loi du 12 juillet 1984 modifié par l'article 164 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 : « Les régions, départements, communes et établissements publics ...établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel, qui détermine le programme d'actions de formation prévues en application des 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 1<sup>er</sup> ». Il apporte une cohérence entre les orientations générales de la Commune en matière de formation-gestion des ressources humaines et les souhaits individuels des agents. Outil de dialogue social, il est un excellent levier de développement des compétences internes.

Le Comité Technique a rendu un avis favorable unanime sur le projet de plan de formation au cours de sa séance du 22 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le plan de formation des agents communaux pour les années 2018 et 2019,
- de prévoir les crédits nécessaires aux budgets respectifs,

Le document de plan de formation sera transmis au C.N.F.P.T.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,